

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 27 JUIN 2022

Présents : Perrine MONDINEU, Élisabeth SCHIELE, Jean REGAZZONI,
Frédéric PARENT, Bernard SOUPAULT.

Absents : Béatrice BARD, Francis CLEMENT

Selon l'ordre du jour :

● **Publication des actes administratifs pris par la commune**

A compter du 1er juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit des actes administratifs des collectivités territoriales.

Par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants pourront choisir entre 3 modes de publication :

- 1) publication par affichage
- 2) publication sur support papier
- 3) publication électronique

Ce choix devra impérativement être effectué avant le 1er juillet 2022.

Pour ce qui concerne la commune, dans le souci de ne pas perturber une partie de la population, (celle qui ne maîtrise pas particulièrement l'informatique), l'affichage sera le mode de publicité maintenu, comme par le passé.

Cependant, compte tenu que nous disposons maintenant d'un site, (**mairie-larrey.fr**), les actes seront également publiés sur celui-ci.

● **Définition du temps de travail**

La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'employeur, après avis d'un comité technique.

Celui-ci a défini la durée annuelle du temps de travail à 1607 heures.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette disposition.

Après exposé du Maire, le Conseil décide d'adopter celle-ci et dit que la prise d'effet sera effective au 1er janvier 2022.

- **Demande d'aide financière**

Pour répondre à une demande, le Conseil Municipal décide d'octroyer 80,00 € à l'Association Française des Sclérosés En Plaques (AFSEP).

- **Préparation de la fête du 14 juillet**

Afin de célébrer la Fête Nationale de façon conviviale, il est convenu que les festivités se dérouleront à partir de 18 heures, dans la cour de la mairie.

Les traditionnels jeux seront organisés en parallèle avec le repas.

- **Informations et questions diverses**

- ◆ Le maire informe le Conseil sur l'état d'avancement du PLU.

L'enquête d'utilité publique étant terminée, il convient maintenant d'établir une note de synthèse résumant les avis des différents services publics contactés. Ensuite le dossier sera transmis à la préfecture, pour approbation.

- ◆ S'agissant de la demande d'aide concernant le remplacement des menuiseries extérieures des logements communaux, le Conseil Départemental a souhaité disposer de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Celui-ci étant négatif quant à la nature des matériaux, (aluminium et PVC) il nous est imposé des menuiseries en bois peint. De nouveaux devis ont été demandés.

- ◆ Les boîtes à livres ayant été récemment réceptionnées, leur installation sera prochainement réalisée.

- ◆ La coupure totale de l'éclairage public pendant la période estivale, ne fait pas l'unanimité dans le village.

Les radars pédagogiques, récemment remplacés, ne fonctionnent plus par manque de charge des batteries .

Pour ces deux raisons, le Conseil décide de revenir à la situation antérieure, à savoir interruption nocturne de 23 heures à 5 heures.

- ◆ Le maire informe le Conseil d'une vague de cambriolages aux alentours, à POINCON, notamment.

- ◆ Une fois encore, le problème posé par la prolifération des chats revient à l'ordre du jour.

Le Maire explique qu'il a pris contact avec une association de protection, qui lui a répondu que, compte tenu du nombre croissant de demande notre intervention était bien prise en compte, mais sans aucune garantie de satisfaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30